

## Réaction au rapport de la commission d'enquête sur la protection de l'enfance : « Les Départements tiennent bon, à l'État d'agir »

Pour faire suite à la publication le 8 avril dernier du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance, Christian Coail, président du Département des Côtes d'Armor et Cinderella Marchand, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, ont souhaité réagir. Ils tiennent à saluer ce rapport ainsi que les différents travaux publiés ces derniers mois qui sont force de propositions pour sortir de la crise de la protection de l'enfance (Livre Blanc de la Protection de l'enfance du GEPSO, publications de la CNAPE, décision-cadre de la défenseur des droits, etc.).

*« Ce rapport pointe les défaillances de l'État dans l'exercice de ses missions et l'absence de financement de cette politique publique, même si nous ne devons pas ignorer les problématiques liées aux politiques départementales qui ont pu être identifiées. Il participe aussi, aux côtés d'autres publications, à renforcer l'attention médiatique, institutionnelle et politique sur les enfants et les jeunes à protéger. C'est un travail collectif qu'il nous faut poursuivre pour mettre fin à l'invisibilisation de la protection de l'enfance. Le Département des Côtes d'Armor, à son échelle, participe à mettre en lumière les besoins criants des enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, notamment dans le cadre de son action avec les Départements de gauche pour demander des états généraux de la protection de l'enfance.»,* rappelle Christian Coail, président du Département des Côtes d'Armor.

Si certains aspects du rapport pointent des problématiques liées aux politiques départementales, les principaux manquements relèvent des missions de l'État en matière de santé, de handicap, de scolarité, de justice. Le rapport souligne aussi les moyens inédits dédiés par les Départements et **écarte la renationalisation de cette politique**. Une analyse qui concorde avec la situation costarmoricaïne comme l'explique la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, Cinderella Marchand :

*« C'est d'abord un soulagement de lire que la renationalisation de cette politique est écartée ! Il est toutefois indiscutable que tout ne se joue pas au niveau des Départements. L'enfant grandit dans un écosystème au sein duquel chacun doit agir pour prévenir des risques. Depuis le début du mandat, nous avons créé plus de 400 places d'accueil et travaillons avec les professionnels à l'évolution des pratiques offrant de nouvelles possibilités d'accompagnement et de prévention précoce à partir des besoins des enfants et de leur famille. C'est une augmentation de plus de 50 % du budget alloué mais nos moyens ne nous permettent pas d'aller aussi loin que nous le souhaiterions en prévention. L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est trop souvent la dernière chance pour ces enfants, après nous, il n'y a plus rien. En 4 ans, 4800 pages de rapport ont été publiées et 497 propositions ont été produites selon la cour des comptes. Ce rapport s'ajoute à ces analyses. L'Etat ne peut ignorer plus longtemps les difficultés auxquelles les enfants les plus fragiles et leur famille font face. »*

En pleine crise financière des Départements et alors que le Gouvernement porte un plan de redressement des comptes publics, la question des moyens financiers est aussi centrale.

Toujours selon le rapport, l'absence d'intervention précoce en prévention représenterait un surcoût de 38 milliards d'euros par an<sup>1</sup> ! Si une coordination renforcée entre institutions est sans conteste à mener, il est indispensable que des moyens supplémentaires soient alloués pour apporter des réponses concrètes aux enfants et aux familles notamment en matière de santé (pédopsychiatrie en tête) et de handicap.

Le président et la vice-présidente attendent une réponse globale et inédite du Gouvernement avec des actions concrètes (dont la compensation de l'extension de la prime Ségur) annoncées lors de la conférence des financeurs de fin avril et dans la future feuille de route de la ministre Catherine Vautrin prévue pour le mois de juin :

*« Le Gouvernement a connaissance de ce qu'il faudrait faire. Il est grand temps d'agir. Les enfants et jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance doivent être les premiers concernés par un retour d'un service public fort de l'État et d'une grande politique de prévention. Il s'agit de jeunes que la société se doit de protéger, ils ont le droit à un avenir meilleur », conclut Christian Coail.*

---

<sup>1</sup> Etude de la revue « The Lancet » mentionnée page 357 du rapport